

Offres et demandes de stagiaires

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **29 (1949)**

Heft 11

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

OFFRES ET DEMANDES DE STAGIAIRES

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs qui peuvent être intéressés par les requêtes ci-dessous, de nous le faire savoir, en indiquant le **numéro de référence**. Nous transmettrons immédiatement leur communication au Service de placement gratuit du Cercle commercial suisse, 10, rue des Messageries, Paris IX^e, qui se charge, en liaison avec la Commission suisse pour l'échange de stagiaires avec l'étranger à Baden, des opérations de placement proprement dites, pour lesquelles il est le seul organisme habilité en France.

Nous publions ici régulièrement et **gratuitement** les offres et demandes de stagiaires qui nous parviennent. Nous attirons toutefois d'ores et déjà l'attention de nos lecteurs sur le fait que l'âge d'admission pour les stagiaires est fixé à **30 ans au maximum**.

STAGIAIRES SUISSES DEMANDANT A EFFECTUER UN STAGE EN FRANCE

- S41 boulanger-pâtissier (pour Paris).
- S42 ingénieur des arts et métiers (contr. de machines).
- S43 économiste-comptable : commerce et industrie.
- S44 employé de bureau.
- S46 employée de bureau ou de commerce.
- S64 ingénieur agronome E. P. F.

STAGIAIRES FRANÇAIS DEMANDANT A EFFECTUER UN STAGE EN SUISSE

- S47 directeur commercial (Zurich ou Berne).
- S48 employé de banque.
- S49 couple pouvant assurer service cave, bar, service et lingerie.
- S50 sténo-dactylographe.
- S51 ingénieur (filature et bonneterie).
- S52 secrétaire aide-comptable, interprète.
- S53 employé de banque ou de commerce.

- S54 ingénieur-chimiste (teinture et impression).
- S55 technicien.
- S57 employé pour tissage des étoffes.
- S58 apprenti horloger.
- S59 employé technique de papeterie.
- S62 ouvrier imprimeur.

STAGIAIRES SUISSES DEMANDÉS PAR MAISONS FRANÇAISES

- S56 excellent ouvrier sur bois, connaissant achat du bois et pouvant surveiller fabrication de jouets.
- S58 horloger.
- S59 employé technique de papeterie.
- S60 stagiaire pour service intérieur dans dépôt dentaire, comptabilité, vente, etc...
- S62 ouvrier imprimeur (cadre ou ingénieur).
- S63 viticulteur ou œnologue.

CIRCULAIRES

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

N° 207. — Régime des envois d'échantillons entre la France et la Suisse

Nous nous limitons dans cette brève étude, à indiquer les formalités que doivent accomplir les expéditeurs ou destinataires d'échantillons, en vertu de la réglementation du commerce extérieur (office des changes, douanes).

En ce qui concerne les expéditions proprement dites, nous laissons le soin aux intéressés de se renseigner auprès de la S. N. C. F. ou de leur bureau de poste habituel, pour

connaître les différents régimes applicables à ces envois, régimes déterminés selon le poids, ou le volume de ces derniers. Nous signalons, en outre, que dans les principales villes françaises, certains bureaux de poste sont habilités à effectuer les opérations douanières de sortie (à Paris : 52, rue du Louvre, 49, rue La Boétie et 5, rue Choron).

I. — ENVOIS D'ÉCHANTILLONS DE FRANCE EN SUISSE

A. — EXPORTATION DE FRANCE

1° Exportation définitive :

Les envois d'échantillons, sans valeur marchande ne sont soumis à aucune formalité. Les envois d'une valeur marchande inférieure à 3.000 francs français, ne sont également soumis à aucune formalité, s'ils ne présentent pas un caractère commercial. Cette limite de valeur est abaissée à 1.000 francs lorsqu'il s'agit d'envois ayant un caractère commercial.

Parmi les échantillons ayant une valeur marchande supérieure à 3.000 francs français, il convient de distinguer deux cas :

a) *Exportation avec paiement.* — Dépôt au bureau de douane de sortie, d'un engagement de change modèle DE, en simple exemplaire, sans visa de l'Office des changes.

En cas d'expédition par la poste ou par colis postaux, l'engagement de change en question et la déclaration d'exportation doivent être joints au colis.

b) *Exportation sans paiement.* — Souscription auprès de l'Office des changes ou de l'une de ses délégations, d'un engagement de change modèle DE, établi en trois exemplaires, accompagné d'une carte statistique. Remise au bureau de douane de sortie, ou annexion au colis en cas d'expédition par la poste ou la S. N. C. F., des deux exemplaires restitués après visa par l'Office des changes ou par l'une de ses délégations.